

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 5 JUIN 2026**

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire.

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 24

Membres présents :

M./Mme, HARTMANN Jean-Philippe, WALTER Céline, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, COMMENNE Marie-Angèle, GERARD Alain, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, WOEHREL Stéphane, KRIEGER Caroline, PRETAT Stéphanie, ACKER Florence, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, PELISSIER François, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric.

Membres absents ayant donné délégation :

Mme ESCHLIMANN Michèle à M. HARTMANN Jean-Philippe
Mme PETER Nathalie à Mme WALTER Céline
M. FENDRICH Serge à M. HELLBURG Didier
Mme STOFFEL Véronique à Mme LECOINTE Marie-Noëlle
M. SCHNITZLER Philippe à M. PELISSIER François

**N° 86/2026 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE L'ESPACE SAINT LAURENT A
L'ASSOCIATION DE LA CROIX ROUGE DE WASSELONNE**

M. PELISSIER François, en tant que conseiller municipal intéressé, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de M. HELLBURG, Adjoint au Maire, sur la demande de soutien logistique formulée par l'association « Croix rouge de Wasselonne », pour des opérations de distribution de denrées alimentaires,

Après examen en Commission des Finances et Commission Vie associative réunies le 27 mai 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de mettre des locaux de l'espace Saint Laurent à disposition de la Croix Rouge Wasselonnaise selon le dispositif suivant :

- ✓ occupation de la petite salle, de la salle de la chorale et de la cuisine 1 x / mois
- ✓ occupation permanente des vestiaires pour le stockage des réfrigérateurs
- ✓ nettoyage des lieux à la charge de l'occupant après chaque événement
- ✓ pour un an à effet sur l'année civile 2026 complète puis en tacite reconduction,

DECIDE d'accorder la gratuité pour ces occupations, considérant l'objet de l'association et dans l'intention de manifester ainsi son soutien pour les actions entreprises au bénéfice de la population,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'usage à intervenir en ces termes.

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de légalité,
et de sa publication sur le site Internet de la
commune le .10.juin 2026

pour le Maire empêché
LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

Jean-Philippe HARTMANN